



LE PETIT ECHO

Sergines

Numéro 6

EDITO

Après les vacances d'été et la rentrée, voici venu le temps des grèves à répétition. Nous espérons que cela ne sera pas trop pénible pour tous ceux d'entre vous qui ont à se déplacer. Voici les dernières informations concernant les différents dossiers de notre commune :

- Le programme de logements du 66 rue des Treilles est terminé et tous les logements ainsi que celui de la poste sont loués.
- Le vestiaire du terrain de football est terminé. Les joueurs l'ont étrenné le dernier week-end.
- La rue de la Porte du Moulin a été élargie et aménagée (parking, réseau d'eau, assainissement...) pendant l'été pour accueillir les utilisateurs du gymnase cantonal qui a été inauguré le 11 septembre.
- Les travaux du nouveau centre de secours avancent.
- La procédure de restauration de l'EHPAD est lancée.
- En matière de voirie, les dégâts occasionnés par le gel sont réparés et les deux premières tranches de réfection des trottoirs sont en cours.
- Une partie des travaux décidés pour les logements et les bureaux de la gendarmerie sont exécutés.
- Les dégâts causés par la tempête au clocher de notre village sont en cours de réparation (cadran de l'horloge, aiguilles et moteur des cloches).
- En ce qui concerne la future cantine : après l'accord du Conseil municipal de Plessis-Saint-Jean, notre dossier est en cours d'instruction à la Sous-préfecture pour l'obtention de la DGE (2^{ème} tranche). Entre-temps, nous avons déposé le permis de construire. Il vient de revenir avec un avis favorable. La consultation des entreprises

aura lieu dès que l'attribution de DGE sera acquise.

- Le permis de construire de l'Hôtel restaurant du Cheval Blanc est déposé.
- Le sol du bureau de la poste vient d'être refait et nous en avons profité pour rendre son chauffage indépendant.
- Les bouches d'égouts viennent d'être nettoyées.
- Le traitement contre l'invasion de chenilles processionnaires dans les sapins de l'école vient d'être réalisé.
- Une multitude d'autres petits travaux furent exécutés par nos employés communaux (réfection de deux classes à l'école, achat et installation des trois vidéo projecteurs et du mobilier scolaire...).

Un certain nombre de réalisations positives certes, mais aussi beaucoup de déceptions dans le comportement de certains individus : il y a toujours autant de crottes de chiens dans la rue des Ecoles, nous avons toujours autant de difficultés à faire respecter les règles de bonne utilisation de l'espace propre et sommes victimes d'un vandalisme aggravé (destruction d'une vitre du nouveau vestiaire, de la table de ping-pong fixe du terrain de sport, destruction d'extincteurs au terrain de sport, de mobilier urbain sur le parcours de santé, vol du banc public du cimetière, de bancs de pierre dans les promenades, vol d'une table de pique-nique scellée installée dans l'espace arboré de la route de Michery. Nous ne voulons pas inciter à la délation, mais toutes les personnes qui auraient des informations sur ces diverses destructions et vols seront les bienvenues. Trop, c'est trop ! Nos administrés ne doivent pas toujours avoir à payer pour ces incivilités.

Le Maire
Jean-Claude LEROY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2010

A la suite d'une déclaration de Monsieur André Pitou, Messieurs André Pitou, Claude Charpentier, Jean-Claude Lewandowski, Jacques Ielsch et Madame Catherine Geeverding quittent la séance.

CHOIX D'ENTREPRISE ET PROGRAMME POUR TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES TROTTOIRS (programme 2009 – 2010)

Le Conseil Municipal ayant décidé la remise en état, par tranches annuelles de 20 000 €, des trottoirs du nouveau et de l'ancien SERGINES, il avait été décidé de regrouper les programmes prévus pour 2009 et 2010. La commission « chemins-routes-voirie » s'est réunie pour définir le contenu du programme des 2 premières tranches et choisir l'entreprise.

Pour un montant de 40 000 € TTC, les travaux concerneront la rue de l'Ecce Homo, la rue Serré et les rues adjacentes. L'entreprise Colas d'Appoigny, moins disante, est retenue.

CHOIX D'UNE ENTREPRISE ET ACCEPTATION DE DEVIS POUR TRAVAUX VMC A LA GENDARMERIE

Les gendarmes ayant demandé le remplacement des VMC dans les logements et les bureaux, il est décidé de retenir le devis de l'entreprise Jérôme FROGET de Sergines qui s'élève à 1 148 € HT.

TRAVAUX BATIMENTS

Chauffage poste : les travaux du bureau de Poste ont commencé cette semaine. Comme prévu, les travaux pour séparer le chauffage du bureau et du logement vont être assurés par l'entreprise Petillat-Loison de la Chapelle sur Oreuse (installation de radiateurs électriques).

Foyer rural : suite à la visite de la commission de sécurité, il est nécessaire d'effectuer différents travaux de mise en conformité : installation d'une porte coupe-feu dans la chaufferie, remise en état ou changement des portes de sortie de secours de la salle principale et changement d'un brûleur de plaque dans la cuisine. Pour ce dernier, le devis de Dépan'service de Verneuil-l'Etang (77) de 561.50 € HT est accepté.

CREATION D'UN POSTE D'ATTACHÉ POUR FUTURE SECRÉTAIRE DE MAIRIE

Notre secrétaire de mairie faisant valoir ses droits à la retraite à partir de la fin novembre 2010,

et le grade de secrétaire de Mairie n'existant plus, il est décidé de créer un poste d'attaché pour son remplacement et de supprimer le poste ancien de Secrétaire de mairie à compter de la date de départ en retraite de l'agent en poste.

CREATION D'UN POSTE D'AGENT POUR LA BIBLIOTHEQUE

Le contrat d'avenir de la bibliothécaire arrive à son terme le 30 Novembre 2010. Un poste d'adjoint du patrimoine (26/35^e) sera créé pour pérenniser son embauche après cette date.

ATTRIBUTION DU LOGEMENT LIBÉRÉ RUE DE L'HOTEL DE VILLE

Le maire rappelle que le logement n° 5 au 3 rue de l'Hôtel de Ville est vacant depuis le 1^{er} Septembre. Les demandes sont étudiées pour attribution au 1^{er} Octobre. La candidature de M. Julien Baptiste est retenue

LOCATION LOCAL PROFESSIONNEL DU 66 RUE DES TREILLES

Lors de la réunion du Conseil Municipal en date du 26 Février 2010, le prix de location du nouveau local communal réservé aux infirmières (après consultation de l'office notarial) avait été fixé à 200 € par mois. Cette décision, communiquée aux infirmières n'a pas été acceptée car la somme demandée a été considérée comme étant trop élevée. Le Conseil municipal, considérant le montant des deniers publics investis pour l'aménagement de ce local et la nécessité d'avoir une infirmière à Sergines, accepte de revoir ce loyer professionnel à la baisse et le fixe à 150 € par mois.

DEMANDE DE BRANCHEMENT GAZ POUR LA FUTURE CANTINE

Le permis de construire de la nouvelle cantine, ainsi que les demandes de subventions auprès du Conseil Général et au titre de la DGE étant déposés, le Conseil municipal décide de déposer une demande de branchement gaz afin de ne pas retarder les futurs travaux.

ALIMENTATION ELECTRIQUE DE LA FUTURE CANTINE

Afin d'alimenter la nouvelle cantine, il est nécessaire de tirer un câble électrique de 150 m. Le conseil municipal accepte la proposition du Syndicat d'électrification et accepte de prendre en charge la différence.

INSTALLATION ECLAIRAGE PUBLIC POUR CANTINE ET GYMNASÉ

Le Conseil municipal décide de faire installer l'éclairage public dans la rue de la Porte du Moulin (quatre mâts) afin d'accéder plus facilement au gymnase et à la cantine en période hivernale et accepte la proposition du Syndicat d'électrification.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Le conseil municipal accepte divers remboursements de l'assurance (extincteur endommagé au terrain de sports, deux barrières endommagées vers l'école, bris de glace à l'école) et autorise l'achat d'un nouvel extincteur.

➤ L'acquisition de la parcelle ZR547, en bordure du lotissement de la Couée (emprise sur voie publique) est acceptée pour 2 € à Madame Garnier. Cette parcelle passera du domaine privé au domaine public.

➤ Le Maire est autorisé à signer les conventions de transport pour la piscine de Pont-sur-Yonne et de Serbonnes, et de mise à disposition du maître-nageur pour l'école pour l'année scolaire 2010 – 2011. Suite au changement d'entité de la CCAS pour la mise à disposition, une nouvelle convention sera signée.

➤ Le Conseil Municipal accepte la redevance annuelle d'occupation du domaine public routier versée par Gaz de France pour 2010.

➤ Délibération modificative sur le budget de la Commune : l'équilibre est inchangé.

➤ Afin d'accueillir le Bébébus dans de bonnes conditions et en toute sécurité pour les enfants, le devis de Servet-Duchemin d'un montant de 1 360,84 € HT pour l'installation d'une protection autour du Foyer rural est accepté.

➤ Afin de répondre aux nouvelles normes en matière d'eau potable, l'Agence Régionale de Santé Bourgogne nous conseille de mettre en place un appareil de traitement en continu afin de garantir en permanence sur le réseau une teneur en chlore comprise en 0,1 et 0,2 mg/l. Des devis vont être demandés.

➤ Suite à l'achat des vidéoprojecteurs pour les diverses classes du groupe scolaire, il est nécessaire de compléter l'équipement par des supports de plafond et des cordons d'alimentation électrique. Le Conseil autorise cet achat.

INFORMATIONS :

Monsieur le Maire donne lecture :

- d'une lettre d'un administré qui se plaint d'accumulation d'eau devant chez lui, lors

de pluies. Les services techniques se chargeront de régler le problème.

- d'une lettre de la crêperie ambulante qui, faute d'un chiffre d'affaire suffisant, décide de ne plus venir à Sergines. Elle nous remercie de l'avoir accueillie.
- du règlement d'utilisation du nouveau vestiaire du terrain de sport, qui est accepté.

GESTION D'UNE AIRE DE REMPLISSAGE

Rappel aux agriculteurs utilisant le point d'eau suite à constatation d'un administré.

Une règle générale : en dehors des applications précisées dans leur AMM (autorisation de mise sur le marché), les produits phytosanitaires ne doivent pas être déversés dans le milieu naturel, ainsi que dans les égouts.

Cette interdiction est mentionnée dans différents textes réglementaires [LEMA (loi sur l'eau et les milieux aquatiques) 2006, code rural, code de la santé publique].

L'arrêté du 12 septembre 2006 encadre la gestion du remplissage des pulvérisateurs de produits phytosanitaire. Ce lieu de remplissage, qu'il soit individuel ou collectif doit être *sécurisé* afin d'éviter tout retour vers la ressource en eau ainsi que toute *contamination* du milieu naturel.

Sur le premier point, un clapet anti-retour, une potence pour introduire une discontinuité hydraulique, ou une cuve tampon sont préconisées. **Notre aire de remplissage est équipée des deux premiers, ce qui convient tout à fait.**

En ce qui concerne le second point, il est rappelé que compte-tenu du coût d'aménagement, pour la collectivité, d'un système de récupération des effluents en cas de débordement, **il n'est autorisé que le remplissage de cuves d'eau claire.** Les mélanges aux produits phytosanitaires doivent se faire dans les champs à traiter. En cas de non respect de cette exigence et de pollution avérée, votre responsabilité sera pleinement engagée.

ETAT DU DOSSIER SUPER U

Lors de notre dernier p'tit écho, nous vous avons communiqué le double de la lettre adressée au Président Directeur Général de Système U. Nous vous communiquons aujourd'hui la réponse que nous avons reçue afin de vous tenir informés de l'état du dossier.

RÉPONSE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE SUPER U, AU COURRIER PARU DANS LE DERNIER P'TIT ÉCHO

Monsieur le Maire,

En réponse à votre récent courrier, nous avons le regret de vous informer que nous sommes actuellement dans l'impossibilité d'entamer les travaux de construction du futur SUPER U de Sergines.

Comme nous l'avons évoqué ensemble, notre groupe est une coopérative de commerçants indépendants associés et chaque magasin est une entreprise indépendante, dans laquelle investit et travaille un chef d'entreprise indépendant.

La conjoncture économique freine malheureusement les candidats à certains de nos projets, qui préfèrent s'orienter vers la reprise de magasins existants plutôt que vers des projets de création pure réputés plus risqués.

Nous sommes conscients au plus haut point de l'attente de vos administrés quant à l'implantation d'un supermarché et mettons tout en œuvre pour identifier le futur Associé de SUPER U Sergines, afin de relancer le projet dans les plus brefs délais.

Nous avons multiplié les contacts ces derniers temps et ne manquerons pas de revenir vers vous au plus vite.

Soyez assurés de notre détermination totale à concrétiser ce qui est, pour nous, un beau projet dans votre commune.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour toute réflexion ultérieure et dans cette attente, nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

Le Président directeur Général
Dominique SCHELCHER

ET APRES...

Une réunion a eu lieu le lundi 11 octobre à Sergines avec le maire, les adjoints et les directeurs de secteur et du développement régional de Super U. Ils n'ont toujours pas trouvé de candidats. Deux contacts sont en cours.

Compte-tenu des besoins pressants que nous avons et des retards pris par leur implantation, nous les avons informés que nous recevions les représentants de CASINO le 29 Octobre prochain.

ASSOCIATIONS PRÉSENTES AU GYMNASÉ

SERGINES KARATÉ

Sergines Karaté a entamé sa première saison dans une structure toute neuve, au gymnase de Sergines.

C'est dès le 14 septembre, que les pratiquants ont pu fouler le tatami pour la première fois. Un nombre important de personnes est venu s'essayer à cet art martial ancestral. Chacun avec des objectifs différents. Certains pour se maintenir en forme, d'autres pour découvrir ce sport de combat méconnu du public. Ils furent d'ailleurs agréablement surpris de ressortir sans aucun hématome, ni quelconque blessure.

Au vu du nombre de licenciés relativement important, chez les adultes et chez les enfants, nous avons décidé de leur offrir de nouveaux créneaux horaires dès le début du mois d'octobre.

Les cours auront donc lieu :

Le mardi et le jeudi de 19 h 00 à 20 h 30

pour les adultes,

Le mercredi de 14 h 30 à 15 h 45

pour les enfants scolarisés en école primaire,

Le mercredi de 15 h 45 à 17 h 00

pour les plus vieux.

Pour tous renseignements,
contactez-nous au 03.86.66.36.98

BADMINTON

Nous sommes une association de loisir orientée vers la pratique du badminton. Qui s'appelle S. Badminton Saint Martin sur Oreuse.

Nous proposons cette activité le mardi soir de 20h à 21h30, elle est ouverte à tous. Les enfants doivent être accompagnés par un adulte.

L'adhérent doit apporter sa raquette et ses affaires de sport, à savoir que pour jouer il faut des chaussures à semelles claires.

Le prix de l'inscription pour l'année du 5 Octobre 2010 au 28 Juin 2011 (en dehors des périodes de vacances) s'élève à 30 euros.

Renseignements sur place aux horaires d'entraînement.

Le bureau

AIKIDO AIKIRYU DE SERGINES

L'Aïkiryu est un art martial issu de l'Aïkido, qui se pratique au travers de techniques à mains nues ou avec des armes appelées Boken (sabre en bois) et Jo (bâton de 1m28).

Les techniques employées vont dans le sens des articulations donc pas de contraintes.

Art de non-violence, il utilise des techniques martiales construites pour respecter l'intégrité physique et énergétique du corps. Art martial sans compétitions, à la recherche d'une relation plutôt que d'une confrontation.

Pour les enfants, l'Aïkiryu donne une occasion de se mesurer à l'autre sans chercher à contraindre. L'apprentissage des chutes, les techniques de projections et de contrôle, permettent à l'enfant comme à l'adulte de se latéraliser, de s'imaginer dans un espace, de se structurer, de se renforcer. Il développe ainsi une meilleure connaissance en lui-même et par conséquent, une meilleure confiance en ses capacités.

Les cours ont lieu au gymnase de Sergines :

pour les enfants de 7 à 11 ans :

le mercredi de 19h00 à 20h00,

pour les adultes et adolescents :

le mercredi de 20h00 à 22h00.

Renseignements au 03.86.66.39.48 ou 06.13.66.63.58

Contacts des autres associations présentes au gymnase :

Union sportive courlonnaise de Taekwondo :
Lundi de 18 h 30 à 22 h
Sébastien FONTENELLE : 06.12.60.99.38

Association Ycone (course d'orientation) :
Lundi de 18 h à 20 h pour les adultes
Vendredi de 18 h à 20 h pour les enfants
Emmanuel AGOSTINI : 03.86.97.60.71
ou 06.17.52.34.34

Tennis Club Vinneuf :
Jeudi de 17 h à 21 h 30
Samedi 13 h à 18 h 30
Renseignements sur place

ASLYN (activités diverses pour tout public)
Renseignements au 06.64.29.87.85
ou 06.89.39.18.90

Pussicat et Lilipuce (danse) :
Samedi de 9 h à 12 h
Renseignements sur place
Tennis de table de Perceneige :
Mardi 20 h à 23 h 30
Renseignements sur place

CALENDRIER DES FETES

Dimanche 7 Novembre : Randonnée (Comité des Fêtes)

Jeudi 11 Novembre : Commémoration

Dimanche 14 Novembre : Bourse aux jouets et vêtements (Comité des Fêtes)

Samedi 20 Novembre : Sainte Cécile

Samedi 4 Décembre : Téléthon

Samedi 4 Décembre : Sainte Barbe (Sapeurs-Pompiers)

Dimanche 5 Décembre : Randonnée

Dimanche 12 Décembre : Marché de Noël

Vendredi 31 Décembre : Réveillon St Sylvestre (Association de la Jeunesse)

QUELQUES NOUVELLES D'AUTRES ASSOCIATIONS DE SERGINES

A. S. SERGINES

La saison 2010/2011 a enfin débutée. Une équipe seniors engagée en FFF, une équipe seniors engagée en UFOLEP et deux équipes de jeunes, U11 et U13, en entente, composent l'effectif du club. Le début du championnat est, sur le plan sportif pour les deux équipes seniors, positif et encourageant pour la suite de la saison. Les jeunes n'ont pas encore commencé leur championnat.

De nombreuses personnes sont venues se joindre à notre équipe de dirigeants et nous les en remercions.

Les entraînements se déroulent comme suit :

Seniors FFF : mardi et vendredi de 18 h 30 à 21 h

UFOLEP : mercredi de 18 h 30 à 20 h 30

Jeunes : mercredi de 15 h à 16 h 30.

Toutes les personnes intéressées, pour les équipes seniors ou jeunes, sont les bienvenues.

COMITE DES FÊTES

C'est l'automne. Les écoliers ont fait leur rentrée. Le Comité des Fêtes a repris ses activités début de septembre. Nous avons commencé avec la journée consacrée aux voitures anciennes le 12 septembre. Une cinquantaine de véhicules se sont regroupés sur la place de la mairie avant de partir pour une balade de deux heures dans le canton. Après un repas pris en commun dans la bonne humeur, qu'une grosse averse n'a pas réussi à perturber, les chauffeurs ont exposé leur automobile pour laquelle tous vouent une véritable passion, qu'ils font partager aux visiteurs. Le beau temps étant revenu, les caisses à savon ont pu descendre la rue de l'Hôtel de Ville. Sept engins se sont succédés tout l'après midi sur la rue en pente, faisant la joie des petits et des grands. On a même vu la mariée et son époux faire un petit voyage de noce en caisse à savon !

L'informatique a repris le mercredi après midi, à l'école, de 14 à 17 heures. Une douzaine de stagiaires s'initient aux mystères de l'informatique.

Depuis le 15 septembre, nous avons accès au gymnase pour notre activité tennis de table. Les séances pour petits et grands ont lieu le mercredi de 18 à 22 heures. Nous ne faisons pas de compétitions mais des entraînements. Ceux qui désirent faire du tennis de table en compétition, peuvent rencontrer les responsables du club de Perceneige qui viennent au gymnase le mardi soir à 20 h 30. Si vous êtes intéressés, venez-nous voir le mercredi.

Les randonnées ont repris en septembre. Nous avons passé une journée à Nemours avec balade dans la forêt le matin et après un pique nique, visite du musée de la préhistoire l'après-midi.

Les prochaines randonnées auront lieu le 7 novembre à Sens et le 5 décembre à Courlon dans le cadre du Téléthon.

Le samedi 30 octobre, les enfants se retrouveront pour fêter Halloween. Un défilé dans les rues pour récupérer des bonbons, un spectacle et un goûter animeront cet après-midi. A cette occasion, les personnes qui ont des citrouilles en trop peuvent avoir la gentillesse de les déposer à la résidence des Champs Blancs. Le mercredi 27 octobre, les enfants aideront les résidents à sculpter ces citrouilles pour décorer la maison de retraite où aura lieu le goûter le jour d'Halloween, en partenariat avec la résidence. De plus, les personnes qui désirent distribuer des friandises aux enfants sont invitées à venir les retrouver sur la Place de la mairie vers 14 h 30. D'avance, merci pour nos enfants.

Nos prochaines activités pour clore l'année seront la Bourse aux vêtements le 14 novembre. Nous privilégierons cette année les jouets, jeux livres CD, DVD, les vêtements d'enfants et le matériel de puériculture. Le 12 décembre se tiendra notre marché de Noël qui terminera nos activités pour l'année 2010.

ASSOCIATION DU PATRIMOINE

Depuis 13 ans, l'Association de Promotion du Patrimoine de Sergines organise une sortie annuelle et c'est toujours plus nombreux que nous nous retrouvons chaque année, pour partager un agréable moment.

Le 4 Septembre dernier, notre destination était les départements de l'Eure-et-Loir et de l'Essonne.

En matinée, nous avons visité le moulin de la Garenne à Ymonville (28). Ce moulin à vent et à

pivot, ressemblant à ceux édifés dans notre région principalement au cours du XVIIIème siècle, nous a permis de nous représenter ce que fut les moulins de Sergines, dont le dernier, le Moulin Bernard, détruit en 1895.

Après le déjeuner, nous nous sommes rendus au Domaine de Courances (91), pour y visiter le château et flâner dans le parc, jardin d'eau de la Renaissance créé au XVIème siècle, en utilisant le flot continu de 14 sources vives.

Puis, après une courte halte à Milly-la-Forêt (91), nous avons regagné Sergines, et avons partagé pour la majorité d'entre nous, un léger repas en toute convivialité.

L'association est également attachée depuis longtemps, au Téléthon. Même si l'on peut regretter le peu d'intérêt que portent chaque année les Serginots, aux différentes activités mises en place lors de ces journées, nous souhaitons une nouvelle fois faire preuve d'optimisme en nous mobilisant les 3 et 4 Décembre prochains, pour recueillir le maximum de fonds au profit de l'association de lutte contre la myopathie.

Aussi, les associations ou particuliers voulant s'investir à cette occasion peuvent contacter notre Présidente, Mme Jeanine Bracquemond au 03.86.66.33.61.

Un programme détaillé de cette manifestation sera distribué dans vos boites à lettres en temps utile.

ASSA SERGINES

L'ASSA Sergines a été représentée durant 3 semaines au mois d'août par Michaël Pierry, lors du Rallye Paris-Vienne, épreuve organisée par la FFCT et réservée aux jeunes de 14 à 18 ans. Après un départ de Paris, ils ont rejoint l'Allemagne en passant par la Forêt Noire, puis l'Autriche par la vallée du Danube, avant de rallier Vienne et ses merveilleux palais. Ils ont bénéficié d'une journée et demie de repos pour visiter cette belle et vieille ville autrichienne, avant d'être reçus à l'Ambassade de France pour y recevoir diplômes et médailles. A son retour, Michaël était enchanté et prêt à repartir l'an prochain pour de nouvelles aventures.

La randonnée devenue traditionnelle « La Serginotte » s'est déroulée le 19 septembre sous un beau soleil, mais par une température fraîche au départ de 7h30. Les quatre circuits ont satisfait

pleinement tous les participants, soit 112 cyclistes, ainsi que 32 marcheurs, puisque cette année, l'ASSA Sergines avait adjoint une marche à la Serginotte, qui elle aussi, va perdurer. Les cyclistes ont pu emprunter les routes de Seine-et-Marne, de l'Aube avant de revenir dans l'Yonne, deux ravitaillements sur les grands parcours leur étaient proposés, nous remercions la société Equitech de son aimable accueil.

A l'issue de tous ces parcours, tous ont été récompensés par une tombola gratuite, suivie par une autre tombola pour les plus gros lots. Des pommes ont été données aux marcheurs ainsi qu'une Serginotte aux cyclistes.

Trois stands sont aussi venus animer la place de la mairie, notre boulanger Garnara, « La boutique de Thierry », rue de l'Eglise, et les magnifiques objets en bois de Jacques Geneau, ainsi qu'une voiture sans code ni permis de la maison Ligier de Sens. Nous remercions tous les commerçants qui nous ont aidés pour la tombola. De nombreuses coupes et bouquets ont été remis aux lauréats avant de prendre le verre de l'amitié.

La saison des randonnées officielles se termine, mais les entraînements vont se poursuivre.

L'assemblée générale aura lieu le samedi 6 novembre 2010 à 17 heures, à la Salle du Club, place de la mairie, si vous êtes intéressé, venez nous rejoindre.

Pour le Marché de Noël, le 12 décembre, l'ASSA Sergines organisera une tombola, avec comme lot principal un VTT. Nous comptons sur vous.



LA REDEVANCE INCITATIVE POUR LES ORDURES MENAGERES

La redevance incitative vise un double objectif :

- diminuer la quantité d'ordures ménagères résiduelles enfouies,
- augmenter la quantité de déchets collectés pour le recyclage.

Nos performances de tri par apport volontaire sont insuffisantes, voilà pourquoi, en plus du bac pour ordures ménagères doté d'une puce électronique, chaque foyer recevra un second bac non pucé pour les corps creux.

La redevance incitative : comment ça marche ?

La redevance incitative s'adresse à tous les usagers, ménages et non-ménages (entreprises et établissements publics)

Son montant sera en fonction de la quantité d'ordures ménagères présentées. La facturation sera établie en fonction de votre production de déchets, selon une grille tarifaire qui reste à établir et un scénario à confirmer.

La quantité de déchets sera calculée en fonction du volume du bac « gris » pour les ordures ménagères qui vous sera attribué et aussi du nombre de fois que vous le sortirez pour le faire vider (le bac est équipé d'une « puce » informatique). Le ramassage sera d'abord hebdomadaire

Et pour mieux trier ?

Un second bac réservé aux emballages (plastique, métal et petits emballages en carton) vous sera remis. Il sera vidé une fois tous les quinze jours.

Aux « points d'apport volontaire » subsisteront les conteneurs pour le verre et les « journaux, magazines, revue ». Les déchetteries seront améliorées pour mieux faire face aux exigences.

Les 10 questions les plus posées lors des réunions :

Question n° 1 : Dans le bac gris, peut-on mettre des sacs ?

Oui. C'est même conseillé pour des raisons d'hygiène. Il est aussi possible de fixer un sac grand format.

Question n° 2 : Dans le bac jaune aussi ?

En principe, non. Le contrôle visuel du contenu du bac jaune (corps creux uniquement) doit être possible.

Question n° 3 : Que se passera-t-il en cas de changements de composition du foyer en cours d'année (réduction ou augmentation du volume du bac) ?

La prise en compte comptable du changement sera effectuée au 1^{er} janvier de l'année suivante. Le bac sera changé au fur et à mesure.

Question n° 4 : Et en cas de déménagement ?

Si l'administré reste sur le territoire de la communauté de communes, il conserve ses bacs et signale son changement d'adresse. S'il quitte la communauté de communes, il se fait connaître auprès des services de la CCYN.

Question n° 5 : Comment faire avec les résidents secondaires ?

Selon les cas : dotation de bacs ou usage de sacs prépayés.

Question n° 6 : Et les professionnels ?

Pour la facturation, les catégories en vigueur jusqu'ici disparaissent. Selon les besoins, il y aura dotation en bacs gris et jaune. Comme les particuliers, les professionnels ont tout intérêt à trier et de présenter le bac gris le moins souvent.

Question n° 7 : Y aura-t-il une aide pour l'acquisition de composteurs ?

La communauté de communes pourrait organiser un groupement de commandes afin de bénéficier de prix avantageux.

Question n° 8 : Ne craignez-vous pas qu'avec ce système les incivilités se développent (dépôts sauvages, passage de sacs d'un bac à l'autre...etc ?).

L'expérience des communautés qui pratiquent la redevance incitative ne montre pas une augmentation significative et durable de ce type d'incivilités. La part fixe en elle-même est dissuasive. Le sac qui voyage d'un bac à l'autre n'a pas d'incidence sur la facture puisque c'est la sortie du bac qui génère la facture.

Par ailleurs, les dépôts sauvages feront l'objet de dépôt systématique de plaintes en gendarmerie.

Question n° 9 : Si mon bac est volé ?

Il faut le signaler immédiatement à la Communauté de Communes qui bloquera le code barre de sorte que personne d'autre ne puisse se servir de ce bac.

Question n° 10 : Comment gérer un afflux d'ordures ménagères ponctuel (fête familiale,...) ?

Par l'utilisation de sacs prépayés.